

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver

Clement, David

Leipsic, 1759

Franciscus I.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

FRANCISCUS I.

Exemplaria literarum quibus & Christianissimus Galliarum Rex *Frācisus*, ab aduersariorum maledictis defenditur: & controuersiarū causae, ex quibus bella hodie inter ipsum & *Carolū quintū* Imperatorem

Ouvrage, & qu'on en a ôté, dans cette nouvelle Edition, les choses qui avoient le plus choqué, dans les précédentes. Il en donne le Titre que j'ai copié à la tête de cet article: & y ajoute, que l'on a renouvelé ce Titre en y changeant le nom de l'Imprimeur & la date, en ces termes: „Bononiae. Apud *Victorem Benatiū*. 1620. in Fol. Feuilles 390. Pour le reste, dit-il, c'est la même Edition que celle de 1590. dont on a seulement changé les deux premiers feuillets. Dans le premier, on a substitué l'année 1620. & le nom de *Victor Benatius*, à l'année 1590. & au nom d'*Alexandre Benatius*. Le second feuillet de l'Edition de 1590. contenoit une Epître Dédicatoire au Cardinal *Jérôme de la Rovere*, Protecteur des Mineurs Conventuels. Mais comme ce Cardinal étoit mort en 1592. on a mis en sa place en 1620. l'Approbation du Chapitre Général des Franciscains, datée du 2. d'Août 1309.

On a cité une Edition de Bologne, 1540. in Fol. dans la Bibliotheca Sarraziana, P. I. p. 155. mais je crois qu'il y a une faute d'impression: & qu'il y faut lire 1590.

Mr. *Rivet* s'étonnoit avec justice, dans ses Remarques sur la Réponse au Mystère

d'iniquité, T. II. p. 351. de ce que l'on n'avoit pas mis ce Livre à l'Index. Mr. *Bayle* a inséré ce passage dans son Dictionnaire, §. *François d'Assise*, Note L. que l'on pourra consulter. *Rivet* avoit raison. L'on auroit épargné par ce moien bien de la peine aux partisans de *S. François*. Mr. *Gatze* assure au contraire, dans ses Merckwürdigkeiten der Koenigi. Bibliothek zu Dresden, T. III. p. 272. que l'on trouve ces mots dans tous les Indices des Livres défendus: *Bartholomaeus Conformi*, & que cette abréviation signifie, que l'on n'a pas défendu tous les Livres de *Barthelemi de Pise*, mais seulement celui des *Conformités*.

Mr. *Baumgarten* y répond dans les Nachrichten von einer Hallischen Bibliothek, Vol. I. Halle, 1748. in 8vo. p. 353. qu'il faudroit tout-à-fait ignorer l'ordre que l'on a observé dans les Indices des Livres défendus, pour applaudir à la nouvelle opinion de Mr. *Gatze*, puisque ces Indices sont rangez selon l'Ordre de l'Alphabet, que chaque Lettre est divisée en diverses Classes, que la première Classe ne comprend, que des Auteurs dont tous les Ouvrages sont défendus sans aucune exception: & qu'elle désigne proprement les Auteurs que l'Eglise Romaine a condamnés comme hérétiques, avec leurs Ecrits. Il y ajoute, que si ces mots de-
voient

torem emerferunt, explicatur: unde ab utro potius stet ius aequumque, lector prudens perfacile deprehendet. Quarum catalogum, sequens pagella indicabit. Parisiis. Ex Officina Rob. Stephani, M.D.

voient indiquer le Livre des Conformités distingué des autres ouvrages de *Barthelemi de Pise*, l'on auroit dû mettre le premier au Genitif, & dire *Bartholomaei Conformi*. Il en conclut, comme il l'avoit déjà remarqué, p. 297. que c'est une de ces fautes que l'ignorance a introduite assez souvent dans les *Indices*, où l'on a défiguré les noms des Auteurs d'une manière qui les rend méconnoissables, & que l'on a pris le mot de *Conformi*, pour le surnom d'un certain *Barthelemi*.

Je trouve déjà ce faux nom, dans le *Postremus Catalogus Haereticorum Romae conflatus*, 1559. cum Annotationibus *Vergerii*, f. l. & a. M. D. LX. in 8vo. fol. 43. b. où l'on a mis la Rubrique suivante, qui commence avec la Lettre B. „Auctores quorum *Libri & scripta* „*omnia prohibentur.* „ On y voit tout de suite figurer: *Balthasar Hiebmaier*, *Balthasar Pacimontanus*, *Baptista Lademius*, *Bartholomaeus Conformi*, *Bartholomaeus Bernardi*, &c. Item dans *Philippi II. Regis Catholici Edictum de Librorum prohibitorum Catalogo observando*. Antuerpiae ex officina *Christoph. Plantini* 1570. in 8vo. p. 16. & dans plus de vingt autres Editions de toutes sortes d'*Indices* que je possède.

Il est à croire que l'on a eu le dessein de défendre la lecture du Livre des Conformités: qu'on l'a indiqué en abrégé

par ces deux mots, *Bartholomaei Conformit.* & qu'un ignorant de Copiste les a pris pour les noms d'un Auteur. Ce qui a fait que le Livre qui devoit être défendu ne l'a pas été: & que l'on a condamné un Auteur chimérique qui n'a jamais existé.

Il est étonnant, que l'on fasse tous les jours de nouvelles Editions de l'*Indice*: & que l'on y conserve religieusement les fautes des anciennes Editions. Si vous consultez l'Édition de Rome 1716. in 8vo. p. 45. & celle de Prague 1726. in 8vo. p. 35. vous y trouverez encore ces mots: *Bartholomaeus Conformi* *1. cl.* qui annoncent un hérétique de la première Classe.

Les contradictions que le Livre des Conformités a essuies, n'ont pas empêché un Recollet du Siècle passé de donner un Livre au public dans le même goût, qu'il en a tiré pour la plus grande partie. Cet Ouvrage a paru avec Privilège & Approbation, sous le Titre suivant: „*Traité* „des Conformitez du Disciple avec son „Maître; c'est-à-dire, de *S. François* „avec *Jesus-Christ*, en tous les Mysteres „de sa naissance, vie, passion, mort, &c. „Le tout recueilli, ajancé, & divisé en „deux parties. Par un Frere Mineur Re- „collet. à Liege, 1658. in 4to. „ P. I. Pagg. 595. & P. II. Pagg. 576. Le *P. Nicéron* a conservé cette particularité dans

M. D. XXXVII. Cū priuilegio Regis. *Et à la fin: Excudebat Rob. Stephanus Parisiis, ann. M. D. XXXVII. Postridie Non. August. in 4to. Pagg. 215. Edition fort-rare. (6)*

CHRI-

dans ses Memoires, T. XXXVI. p. 149. où il ajoute, que ce Recollet est nommé *Valentin Marée*. Mr. *Du Fresnoy* assure, dans son Supplement de la Methode pour étudier l'Histoire, T. III. à Paris, 1741. in 12mo. p. 74. que ce Livre est curieux & singulier. V. *Henrici Willot* Athenae Orthodoxorum Sodalitii Franciscani, Leodii, 1598. in 8vo. p. 56. Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques de *Louis Ellies Du Pin*, T. XI. à Paris, 1702. in 4to. p. 75. *Jo. Gottfridi Olearii* Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum, Jenae, 1711. in 4to. p. 29. *Casimiri Oudini* Commentarius de Scriptoribus Ecclesiae antiquis, T. III. Lipsiae, 1722. in Fol. Col. 1175. *Schelhornii* Amcinitates Literariae, T. III. Francof. 1725. in 8vo. p. 160. *Jo. Alb. Fabricii* Bibliotheca mediae & infimae Latinitatis, L. II. Hamburgi, 1734. in 8vo. p. 469. Methode pour étudier l'Histoire de l'Abbé *Lenglet Du Fresnoy*, T. VI. à Paris, 1735. in 12mo. p. 304. Thesauri Bibliothecalis Vol. III. Norinbergae, 1739. in 4to. p. 331. *Henr. Wharton* Appendix ad Historiam Litterariam *Guil. Cave*, Basileae, 1744. in Fol. p. 75. *Josephi Antonii Saxii* Historia Literario-Typographica Mediolanensis, (ou *Philippi Argelati* Bibliotheca Scriptorum Mediolanensium, T. I. Mediolani, 1745. in Fol.) Col. CCCCXI. *Deburc. n. 4543*

(Tom. VIII.)

(6) Bibliothecae Kielmans-Egginae P. II. Hamburgi, 1719. in 8vo. p. 330. Catal. Librorum rarissimorum Jo. Ludolphi Bünemanni, Mindae, 1732. in 8vo. p. 85. Theophili Sinceri Notitia Librorum rariorum, Vol. I. Frankfurt, 1748. in 4to. p. 135. Bibliotheca Danielis Salthenii, Regiomonti, 1751. in 8vo. p. 109.

Ces Epîtres ont été imprimées chez *Rob. Estienne* in 4to. & in 8vo. dans le cours de la même année, selon le P. *Jacques Le Long*, dans sa Bibliothèque Historique de la France, à Paris, 1719. in Fol. p. 650. N. 12768. où il nous apprend, qu'elles furent composées en 1534. — 1537. pour les opposer aux Ecrits que l'Empereur *Charles V.* avoit fait imprimer à Anvers, 1536. in 4to. sous le Titre suivant: „Recueil d'aucunes Lettres „& Ecritures par lesquelles se comprend „la verité des choses passées entre l'Em- „pereur *Charle-Quint* & le Roy Fran- „çois Premier. „ Il y ajoute qu'elles ont été réimprimées dans *Freber*, au Tome III. de sa Collection des Historiens d'Allemagne, p. 295. & dans *Goldast* avec des Notes, partie XX. des Ordonnances politiques de l'Empire, p. 903. sous ce Titre: „*Francisci I. Regis Fran-* „*corum* Aclitata per Legatos & Literas „cum Imperii Principibus & Ordinibus, „atque etiam separatim cum scederatis
M m m „Smal-